

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : corinne-sirois-boyer-csharricana-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/9449912e61e562c05012f4d0>

Date d'obtention : 2025-01-27 15:28:32

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il faut commencer par rencontrer la personne qui signale ainsi que le jeune. Il faut ensuite compléter la grille d'évaluation avec toutes les personnes concernées (s'il ne s'agit pas d'un acte malveillant) pour aller vérifier les informations. Si suite aux interventions il est convenu qu'il s'agit d'un acte malveillant, il faut contacter la police et confisquer le cellulaire à l'instigateur. S'il s'agit d'un acte impulsif, il est important de consulter les politiques de l'établissement, confisqué le cellulaire de l'instigateur si nécessaire et contacter la police par la suite. Ensuite, il faut contacter les parents de la victime, de l'instigateur et des autres personnes impliquées. Un signalement à la DPJ devra également être fait. Il est important de protéger l'intégrité psychologique et psychique de tout le monde.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens l'importance d'aller vérifier les faits avec toutes les personnes qui sont concernées et de ne pas sauter à la conclusion. Je retiens qu'il est important de ne jamais regarder les photos ni les avoir en notre possession, dans aucun cas.

Je retiens également que pour que l'intervenant scolaire déclenche le protocole Sexto, il faut qu'il y ait des conséquences visibles pour l'élève (prendre l'exemple du cas 3 quand le père de Nicolas est venu demander de l'aide. L'intervenant devait le diriger vers le poste de police).

Je retiens qu'en cas d'acte malveillant, il faut contacter la police le plus rapidement possible.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Pour moi, l'étape la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto est la détermination d'un acte malveillant ou impulsif. Je crois qu'il est très important de consulter nos outils à cette étape là pour être certain de faire le bon choix. En cas de doute, consulter l'agent de police de l'école.